



FONDATION NATIONALE
ENTREPRISE ET PERFORMANCE

Créée en 1969, la Fondation a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 27 décembre 1973. Elle agit, depuis 40 ans, au service du décloisonnement entre les entreprises, et les administrations régionales, nationales et européennes. Elle organise des missions d'études et de recherche qui réunissent des cadres issus de ces diverses structures, créent entre elles des liens de proximité, offrent à chacun une expérience de développement personnel et d'ouverture vers l'international, et en définitive, visent l'efficacité de l'économie française.

Lieu d'échanges et de débats, la Fondation s'attache à l'analyse de sujets majeurs et d'actualité, qui sont à la charnière de l'économie et des phénomènes sociaux et internationaux, entre les entreprises et les administrations, entre le secteur public et le secteur privé. Le propos est, au travers de rapports annuels thématiques, d'enrichir la réflexion et l'action par des propositions concrètes et pertinentes, utiles pour les administrations et les entreprises ; elles contribuent, à ce titre, à la recherche de leur performance.

La force de ces propositions est liée à la pluridisciplinarité de chaque équipe de mission annuelle, composée principalement de cadres et fonctionnaires sélectionnés par les entreprises membres et les administrations, représentatifs de formations, fonctions et métiers variés. Elle est liée aussi à la démarche adoptée : après l'analyse de la problématique en France, chaque mission recherche à l'étranger, tant en Europe qu'au-delà, les meilleures pratiques. Enfin, le fait qu'elle soit guidée tout au long de son parcours par un *mentor*, haute personnalité reconnue pour son expertise du sujet, constitue à la fois un atout et une garantie de fiabilité.

Inscrite pour chacun dans un parcours professionnel, une telle Mission peut renforcer l'expertise dans une fonction reliée au thème. Elle peut constituer une passerelle de développement entre deux fonctions ou deux affectations. Elle peut, plus directement encore, remplir une attente propre à l'organisation d'appartenance dans le domaine traité : mise en place ou actualisation d'une politique dédiée, démultiplication de savoirs ou savoir-faire au sein de la structure.

La volonté de la Fondation est de servir, sur la durée, les entreprises et administrations adhérentes.



FONDATION NATIONALE
ENTREPRISE ET PERFORMANCE
40 ans de propositions au service de la performance

MISSION 2010

Perspectives et évolutions en matière de régulation au niveau européen dans le secteur des réseaux

CADRES DES ENTREPRISES
ET DE L'ADMINISTRATION



FONDATION NATIONALE
ENTREPRISE ET PERFORMANCE

La Fondation permet chaque année à des cadres d'entreprises et à des fonctionnaires de participer à une étude en commun sur un thème représentatif de l'adaptation des entreprises et de l'administration à l'évolution de l'environnement français et international. Ceci se traduit par la rédaction et la diffusion d'un rapport collectif élaboré à partir de matériaux recueillis en France et à l'étranger, rapport portant des propositions concrètes, pratiques, applicables.

Les missions organisées par la Fondation en France et à l'étranger permettent aux participants, au sein de groupes pluridisciplinaires, d'acquérir dans des domaines complémentaires à leur formation et à leur expérience professionnelle une référence pratique enrichissante. Intégrées dans le parcours professionnel des futurs lauréats, ces missions constituent une étape dans leur parcours reposant à la fois sur la variété des cultures du groupe, la présentation d'un travail collectif, et la confrontation systématique à des expériences étrangères.

Méthode : Le Conseil d'Administration de la Fondation choisit chaque année le thème qui sera traité par le groupe. Le sujet, très concret, est représentatif des préoccupations des administrations et des entreprises membres de la FNEP face à l'évolution de la société française dans un contexte international. Chaque entreprise a la possibilité de compléter le thème principal par un ou plusieurs thèmes particuliers destinés à en approfondir certains aspects qui lui sont propres. Le groupe est accompagné dans ses recherches par un "mentor", personnalité extérieure à la Fondation, réputé pour ses connaissances et son expérience sur le sujet étudié. Il est chargé d'orienter l'activité du groupe, de le guider dans la recherche des contacts les plus pertinents en France et à l'étranger, de l'aider dans la rédaction et la présentation du rapport. La Déléguée Générale et le Secrétaire Général de la Fondation assurent le "coaching" de chaque mission. Les voyages et les contacts à l'étranger sont organisés avec l'appui du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à travers les ambassades et consulats, et les postes d'expansion économique. Chaque groupe visite 5 pays. Le rapport doit à la fois expliciter les problématiques étudiées, présenter des éléments d'inter-comparaison à partir d'expériences en France et à l'étranger, proposer des orientations concrètes qui répondent aux questions posées. Le groupe doit concevoir et mettre en œuvre les modes les plus appropriés de présentation de ses conclusions.

Calendrier : La Fondation sélectionne sur dossiers un certain nombre de candidats invités en février et mars 2010 à se présenter devant un jury chargé de composer un groupe pluridisciplinaire d'une dizaine de « missionnaires ». Les résultats de la sélection seront annoncés fin mars 2010.

– début avril à fin juin : travail préparatoire en France, centré sur l'explicitation des problématiques, se traduisant par un pré-rapport dit "Rapport d'étape",

– mi-septembre à mi-décembre : visites à l'étranger, en général d'une semaine par pays,

– décembre à mars : rédaction finalisée du rapport, présenté à une date fixée en fonction des opportunités. Ce rapport est largement diffusé aux Ambassades, aux Pouvoirs Publics, aux principaux leaders des secteurs de l'activité concernée, aux grandes écoles et universités.

MISSION 2010

Perspectives et évolutions en matière de régulation au niveau européen dans le secteur des réseaux

Le secteur des réseaux occupe une place essentielle dans l'économie des pays européens. Avec des activités aussi stratégiques que la communication (télécoms et courrier), les transports (urbains, ferroviaires, aériens, maritimes, fluviaux et routiers), l'énergie (gaz et électricité) ou les services publics locaux (distribution et assainissement d'eau, gestion des déchets), il contribue à la formation d'un espace économique européen unifié et solidaire, il est aussi dans nos sociétés un élément clé du lien social, porteur de missions de service public, locales ou nationales.

S'agissant des réseaux d'infrastructure ou des services qui les empruntent, plusieurs problématiques économiques communes les traversent. En premier lieu, la recherche d'efficacité et d'économies d'échelle a conduit à centraliser la gestion des réseaux et à la confier à un nombre limité d'acteurs, voire à des monopoles. Ces secteurs doivent donc être régulés, afin d'éviter que les opérateurs n'abusent de leur position, pour s'assurer qu'ils investissent en fonction des besoins du pays et de manière cohérente avec les objectifs d'aménagement du territoire, qu'ils respectent les missions de service public qui leur sont assignées et pour faire jouer la concurrence dans l'accès au réseau.

Depuis la Libération, la pratique française de la régulation a confié à un opérateur public la gestion quasi monopolistique d'un secteur entier. Cette organisation qui s'inscrivait dans un cadre essentiellement national reposait implicitement sur trois hypothèses : l'omniscience, l'omnipotence et la bienveillance des acteurs publics, supposées nécessaires et suffisantes pour assurer correctement le service public.

La construction du marché unique et la volonté de repenser les principaux réseaux, notamment d'énergie et de transport, à l'échelle européenne, ont largement renouvelé la régulation du secteur des réseaux depuis la fin des années 1980. Avec un degré de maturité variable selon les secteurs, les principaux résultats sont :

- l'affirmation du rôle de l'Union Européenne dans le domaine des réseaux, la coordination des régulateurs nationaux, le développement des interconnexions entre réseaux nationaux et le lancement de grands projets ;
- une définition plus encadrée des missions d'intérêt général, majoritairement concentrées au niveau des infrastructures ;
- corrélativement, une ouverture à la concurrence régulée des services en réseau, conduisant à l'apparition de nouveaux acteurs et à l'ouverture du capital de nombreux opérateurs publics ;
- des modalités de financement plus efficaces et non discriminatoires ;
- une évolution du rôle de la puissance publique, davantage en charge de la réglementation et de son exécution par des agences de régulation autonomes que des activités opérationnelles.

Pour les réseaux qui s'inscrivent déjà dans ce nouveau schéma de régulation, la question des évolutions à venir est un enjeu majeur : peut-on envisager à moyen terme de se passer d'autorités de régulation dans certains de ces secteurs ? Comment éviter le risque de capture des régulateurs par les opérateurs et par le pouvoir politique et administratif ? Comment s'opère la régulation des autorités de régulation ou existe-t-il des formes d'agence de régulation s'autorégulant mieux que d'autres ? Faut-il prévoir de nouvelles modalités de gouvernance, avec des régulateurs à l'échelle européenne ou des régulateurs transverses en charge de plusieurs secteurs ?

FNEP - 92 avenue de France 75013 PARIS / Tel : 01 53 94 33 00 Fax : 01 53 94 99 04

Email : fnep@exterieur.rff.fr <fnep@exterieur.rff.fr> Web : <http://www.fnep.eu>

La participation à la mission requiert une très bonne connaissance de l'anglais.